

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024 (IC)

Régate de la VILLE DE GOLFE JUAN VALLAURIS ORANISÉE AVEC LE SOUTIEN DU PORT CAMILLE RAYON

Cette régates entre dans le cadre du challenge CYCCIT

Lundi 1^{er} avril 2024

Yacht club du Port Camille Rayon
Grade 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es ou accompagnateurs.trices.

Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69." Merci de faire passer ce message autour de vous et de rester vigilant sur des propos qui pouvaient paraître comme anodin et qui ne le sont plus ou face à des propos ou comportements non adaptés

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au bureau du port ; ils seront également mis en ligne à l'adresse www.yachtclubportcamillerayon.com

3.2 Le PC course est situé au bureau du Port Camille Rayon

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 6**

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés sur la digue Sud, à sa pointe Est, du port Camille Rayon

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Classe
1 ^{er} avril 2024	Toutes

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **11 heures**
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
<i>Classes Osiris</i>	<i>B, C, D</i>	<i>R et L</i>
Flamme 0  (Flamme 2 encore acceptée cette année sur les bateaux)		25.4 et moins et L
Flamme 1 	Croiseurs 26.5 et + Régate 25.5 et + (sauf L)	
Flamme 2 	20.5 à 26.4	
Flamme 3 	14 à 20.4	
Flamme 4 	0 à 13.9	
Flamme 5 	Multicoques	
Flamme 6 	Loisirs	

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini dans les baies de Golfe Juan et Cannes

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits dans l'annexe parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont affichés à l'arrière du bateau comité.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

- Départ : bouée de couleur orange
- Dégagement : définie par le comité de course sur la VHF.
- Arrivée : bouée de couleur orange
- JU : ferme aquacole de Juan les Pins (dans son intégralité)
- VE : ferme aquacole de Ste Marguerite sur la basse du vengeur (dans son intégralité)
- MO : balise des Moines
- BA : balise du Batéguier
- VA : Balise de la Vaquette
- FO : balise de la Fourmigue
- GEO1 : Bouée géostationnaire de couleur orange
- GEO2 : Bouée géostationnaire de couleur orange

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

12. LE DÉPART

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon orange ; un signal sonore	10 mn
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore	5 mn
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir ; un signal sonore	4 mn
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1 mn
Départ	Amenée du pavillon de classe; un signal sonore	0 mn

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord] et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal **VHF 6**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée. En absence du bateau comité, le pavillon bleu sera situé sur la digue du port en face de la marque d'arrivée

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PÉNALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Temps limite pour finir la course : **16 h 30**

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé [emplacement].

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau du port. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doivent être validée pour valider la compétition.

18.2 Toutes les courses comptent

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CvI

La classe loisir sera classée en temps réel

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 18h le samedi 30 mars. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 6

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau et/ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du YCPCR.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les concurrents ne doivent pas jeter leurs détritrus à la mer.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux ayant fait une demande de place au port doivent respecter la place qui leur a été attribuée pour la nuit du samedi au dimanche

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

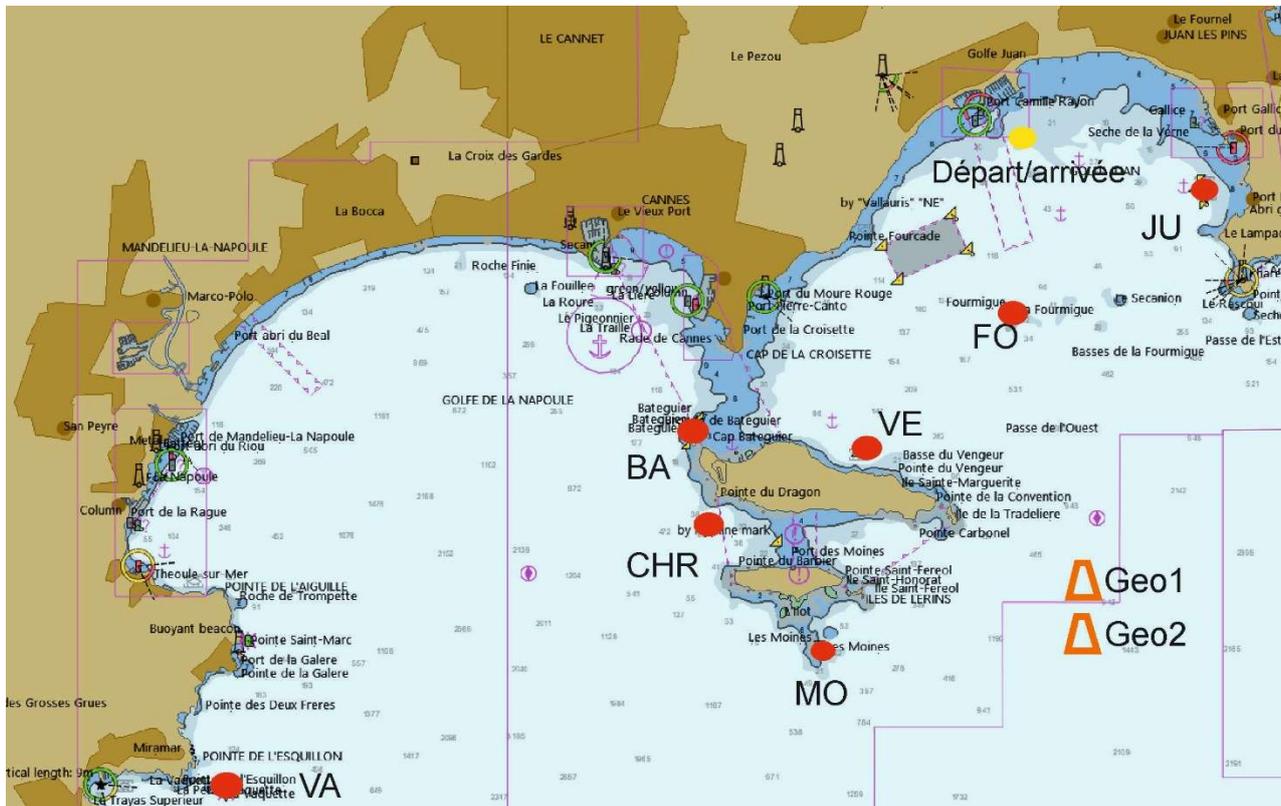
28. REMISE DES PRIX

Des prix seront décernés pour chaque classe. Remise des prix : 18h00 au restaurant « **RIO'S BANANA** » situé à l'extrémité Est sur le quai du Port Camille Rayon et annoncé à la VHF dimanche avant le départ

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Dominique Géniaux

ANNEXE PARCOURS



- Parcours n°1 : Départ – JU – VE- Arrivée. Parcours tribord – faire 3 tours. Longueur du tour 7.1 Milles
 Parcours n°2 : Départ – VE – JU- Arrivée. Parcours bâbord – faire 3 tours. Longueur du tour 7.1 Milles
 Parcours n°3 : Départ – JU – MO – BA – Arrivée – Parcours tribord. Longueur 11.1 Milles
 Parcours n°4 : Départ – JU – MO – BA – Arrivée – JU – VE – Arrivée. Parcours tribord. Longueur 18.3 Milles
 Parcours n°5 : Départ – BA – MO – JU – Arrivée – Parcours bâbord. Longueur 11.1 Milles
 Parcours n°6 : Départ – JU – VA – Arrivée – Parcours tribord. Longueur 17.2 Milles
 Parcours n°7 : Départ – JU (à laisser à tribord), arrivée (bâbord) – FO (Tribord) - Arrivée (bâbord) – VE (tribord) – Arrivée. Longueur : 11.2 milles
 Parcours n°8 : Indiqué sur le bateau comité avec les bouées GEO1 et GEO2

Pour tous les parcours, il est interdit de naviguer dans les zones des 300m lorsqu'elles sont balisées par des bouées jaunes particulièrement le long des littoraux de Juan-les-pins, Golfe Juan, Cannes et Mandelieu.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : toutes les marques